

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mai à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 18 avril 2025

OBJET :
Décision modificative N°1 au
budget 2025.

N° Délibération : 2025/D006

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 28

Pouvoirs : 03

Etaient excusés : 08

Etaient absents : 08

Votants : 31

Abstentions : 00

Contre : 00

Pour : 31

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2024 ;
- une répartition de l'excédent de l'année 2024.

Section d'investissement :

Compte 2315-0000 (Dépenses)..... + 20 000,00 Euros.

Compte 021 (Recettes)..... + 318 897,00 Euros ;

Compte 1068-0000 (Recettes)..... + 41 023,00 Euros ;

Compte 1641-0000 (Recettes)..... - 339 920,00 Euros.

Section d'exploitation :

Compte 023 (Dépenses) + 318 897,00 Euros ;

Compte 6071 (Dépenses) + 25 000,00 Euros ;

Compte 61523 (Dépenses) + 300 891,00 Euros ;

Compte 625 (Dépenses) + 1 500,00 Euros ;

Compte 63711 (Dépenses) + 5 544,00 Euros ;

Compte 701249 (Dépenses) + 19 888,00 Euros.

Compte 002 (Recettes) + 671 720,00 Euros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 07 mai 2025.

Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER

